

direction des travaux
service d'urbanisme

l a u s a n n e

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

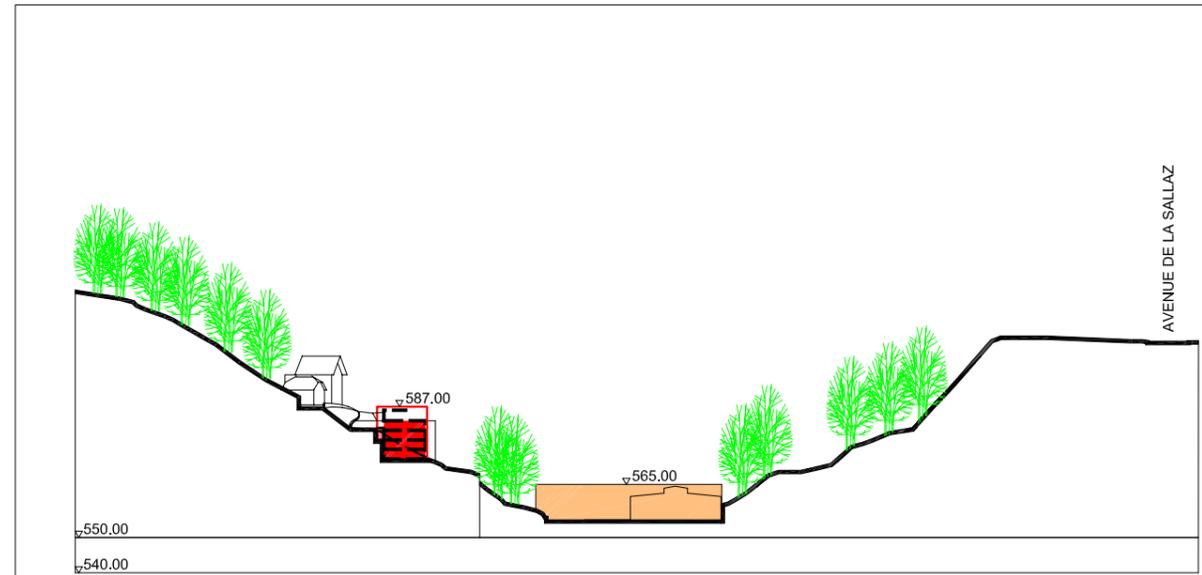
CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE L'AVENUE DE LA SALLAZ, LES PARCELLES N° 3203 ET 3202, L'UIOM, LA FORET DE SAUVABELIN, LE PAC N° 702, LES PARCELLES N° 7052 ET 3429, LA ROUTE DE BERNE, L'AVENUE DE LA SALLAZ ET LES PARCELLES N° 3423, 3422, 3421 ET 3420.

RADIATION PARTIELLE DES PLANS LEGALISES N° 222, 433, 549 ET 574.
RADIATION DES PLANS LEGALISES N° 619 ET 443.

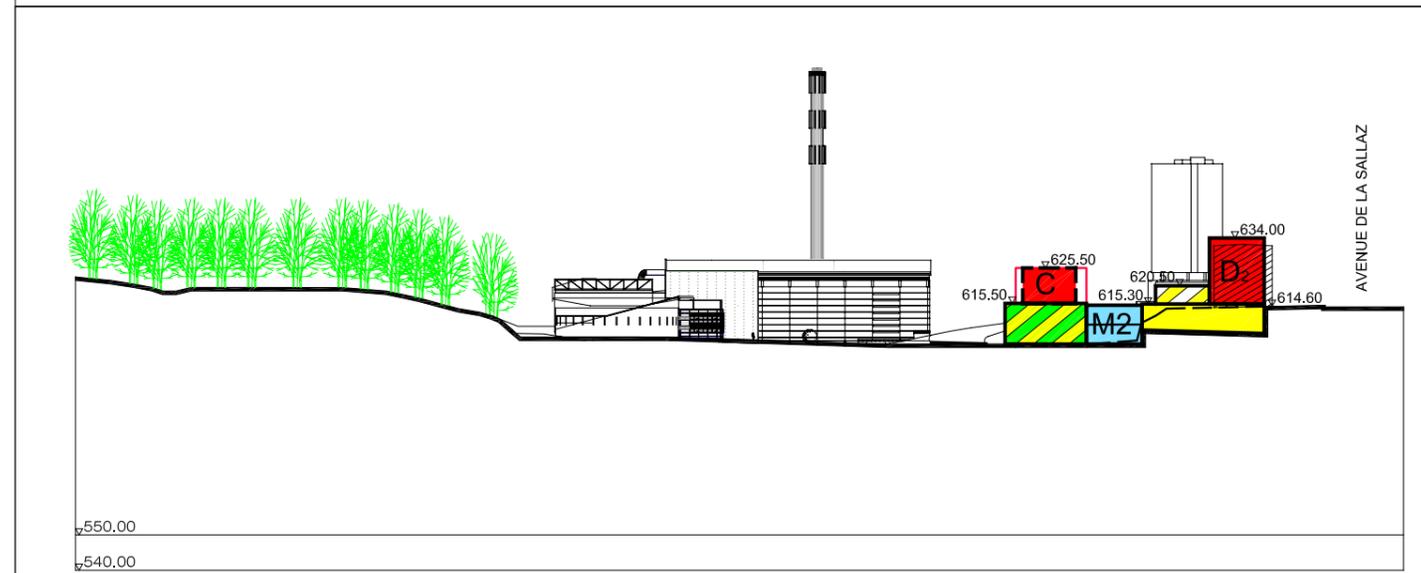
COUPES ET LEGENDE

- ### LEGENDE
- Périmètre du plan
 - Limite légalisée des constructions et soumise à nouvelle légalisation.
 - Limite nouvelle des constructions.
 - Limite radiée des constructions
 - Bâtiment existant
 - Anticipation selon art. x du règlement.
 - Construction basse existante
 - Zone d'activités A.
 - Zone d'activités B.
 - Périmètre d'implantation des constructions.
 - Bâtiment nouveau dont la forme est figurée à titre indicatif.
 - Bâtiment à maintenir.
 - Bâtiment nouveau.
 - Bâtiment E.
 - Construction basse 1.
 - Constructions basses 2.
 - Construction enterrée ou semi-enterrée de Montmeillan.
 - Zone d'aménagements coordonnés.
 - Zone du metro.
 - Accès principal figuré à titre indicatif.
 - Zone de verdure et d'accès aux activités.
 - Zone de circulation et d'accès.
 - Zone de sports et loisirs.
 - Zone de verdure.
 - Zone de verdure à vocation écologique.
 - Aire forestière future.
 - Aire forestière selon constat au 25.11.2004.
 - Cheminement piétonnier dont le tracé est figuré à titre indicatif.
 - Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB).
 - Nombre de niveaux habitables.
 - Surface maximale brute de plancher en m2 par étage.
 - Cote d'altitude maximale.
 - Cote d'altitude de référence.

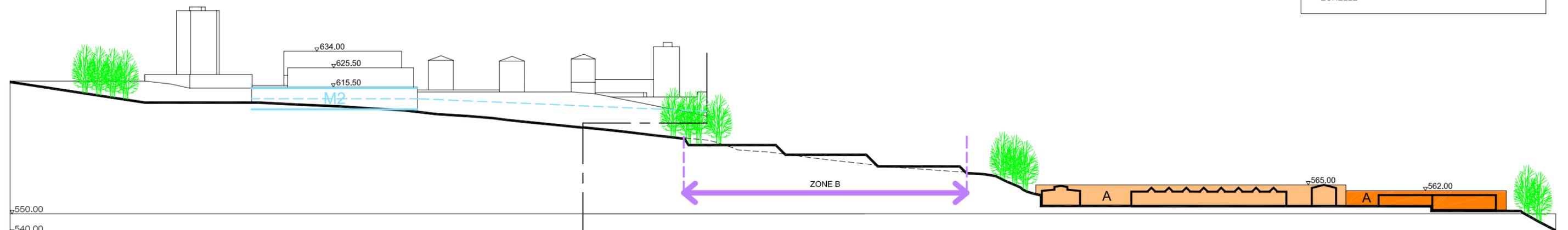
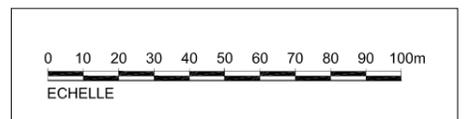
OCTOBRE 2005



COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C